

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le mardi 6 septembre 2022 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames : Josée Beaulieu – Mélissa Boucher-Caron– Katy Nadeau –
Hélène Durette

Messieurs : Guy Thibault – Alain Morin – Keven Lévesque Ouellet, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration est aussi présente à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du mois d'août 2022 ;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 7- Voirie municipale :
 - a) Offre pour vieille fournaise;
 - b) Aide financière – signature de convention;
 - c) Programme d'aide à la voirie locale;
 - d) Fauchage des chemins;
- 8- Nomination des fonctionnaires désignés – administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux;
- 9- Ajustement facturation pompiers;
- 10- Retour sur les différents comités;
- 11- Chargée de projets, développement et administration
 - a) Entrée sacristie (S-O)
 - b) Suivi travaux en cours
 - c) Centre des loisirs
 - d) Téléphone poste/biblio

12- Questions diverses :

A) _____

B) _____

C) _____

13- Période de question (15 minutes);

14- Levée de l'assemblée.

2022 – 120

IL EST PROPOSÉ par : Mme Katy Nadeau;

APPUYÉ par : Mme Hélène Durette;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance des procès-verbaux;

2022 - 121

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;

APPUYÉ par M Guy Thibault;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 8 août 2022 soit accepté tel que présenté.

COMPTES DU MOIS DE AOÛT 2022

Agro Envirolab	RI22633027, RI22634015	333.45\$	6498
ASN Machinerie	35204	149.47\$	6499
Avantis Coopérative Cabano	FEL0064290	11.48\$	6500
Buanderie RDL	632735,635414	93.13\$	6501
Buropro Citation Inc	1665391	239.36\$	6502
Fond Jeunesse Témiscouata	000592	78.25\$	6503
Le Centre Routier 1994	494622A	229.25\$	6504
Clermont Ruest Inc.	9110	11497.50\$	6505
Pierre Dupuis	1631	647.14\$	6506
Dép. Jacques Lamonde	109399,109414,10941 5,109458	561.00\$	6507
Jacques Larochelle	68993,B 96994	5355.10\$	6508
Jean-Roch Roy Inc	15452	745.04\$	6509
KDL Charest Inc	0186296,0186467	338.55\$	6510
Macpek	0338917, 50341526	3334.46\$	6511

	0341675, 50341730, 0341802, 0341802, 0341845, 0341845, 0341845, 0342288		
Martin Madore	481152	1868.34\$	6512
Parc Bas-St-Laurent	20220808-1	229.95\$	6513
Peterbilt Antlantic	57613Q, 57774Q, CM56728Q	9.69\$	6514
SM Construction Rénovation	1127	39153.30\$	6515
Surplus Général Tardif	334989, 336799	1263.74\$	6516
Pièce d'auto Michaud Inc	5313-204325	275.89\$	6517
Ministère revenu Québec	DAS juillet	7096.98\$	accesd
Hydro-Québec	Rues et bâtiments municipaux	621.99\$	accesd
PMT Roy	Cautionnement	662.00\$	accesd
Salaires employés	Août 2022	15292.97\$	accesd
Salaires conseil	Août 2022	3397.68\$	accesd
	Total des dépenses	93485.71 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2022, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2022 - 122

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

OFFRE POUR VIEILLE FOURNAISE

ATTENDU QU'aucune personne n'a soumissionné un montant pour la veille fournaise durant la mise en vente par avis public.

2022 – 123

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité accepte la soumission de M. Sébastien Bérubé au montant de trois cent dollars (300,00\$).

AIDE FINANCIÈRE – SIGNATURE DE CONVENTION

ATTENDU que le Ministre des Transports, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par madame Reine Bernadette Youan, directrice des aides aux municipalités et aux entreprises;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, personne morale de droit public, légalement constituée, représentée par monsieur. Keven Ouellet Lévesque, maire et madame Denise Dubé, directrice générale

2022 – 124

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise Monsieur Keven Ouellet Lévesque, maire et madame Denise Dubé, directrice générale pour la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – MTQ – 20220324-031

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

2022 – 125

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Keven Ouellet Lévesque, maire et/ou Mme Denise Dubé, directrice générale sont dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

EMPRUNT TEMPORAIRE DE 200 000,00\$

ATTENDU que le conseil municipal fait une demande auprès du CFE pour avoir un prêt temporaire de 200 000,00\$ en attendant de recevoir la subvention de la TECQ;

2022 – 125

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la directrice générale à faire un emprunt temporaire de 200 000,00\$ en attendant de recevoir la subvention de la TECQ.

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata nomme Monsieur Keven Ouellet Lévesque, maire et madame Denise Dubé, directrice générale pour la signature des documents.

NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS-ADMINISTRATION ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DES RÈGLEMENT GÉNÉRAUX

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'Article 2.1 et suivant du Règlement sur les permis et certificats numéro 238 - 2015;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ # 227 - 2013;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a mandaté la MRC de Témiscouata pour administrer et appliquer les règlements d'urbanismes et les dispositions applicables par l'officier municipal du Règlement général 227 - 2013;

2022 – 126

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Règlement général # 227 - 2013 et ses amendements, du règlement de zonage 235 - 2015 et ses amendements, du règlement de construction 237 - 2015 et ses amendements, du règlement sur les permis et certificats 238 - 2015 et ses amendements, du règlement de lotissement 236 - 2015 et ses amendements, du règlement sur les dérogations mineures 239 - 2015 et ses amendements, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) :

Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;

Guillaume Chrétien, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;

Carole Tardif, Aménagiste-inspectrice à la MRC de Témiscouata;

Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;

Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;

Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;

Audrey Dubé-Langlois, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;

Denise Dubé, Directrice générale pour la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

AJUSTEMENT FACTURATION POMPIER

2022 – 127

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;

APPUYÉ par Mme Katy Nadeau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal autorise l'ajustement de la facturation du service incendie des années 2020-2022

ENTRÉE SACRISTIE

2022 – 128

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau ;

APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité procède à l'appel d'offre auprès d'entrepreneur pour faire la réparation de l'entrée sud-ouest de la sacristie qui est admissible au programme PRABAM.

TRAVAUX CENTRE DES LOISIRS

2022 – 129

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;

APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité accepte l'offre de service de l'Atelier Créatif pour l'aménagement intérieur et design d'intérieur du centre des loisirs. La proposition inclus un relevé et mise en plan, recherche et conception, le plan final et la direction de projet.

TÉLÉPHONE BUREAU DE POSTE ET BIBLIOTHÈQUE

2022 – 130

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu ;
APPUYÉ par M Guy Thibault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité se dote d'une boîte adapteur et d'un téléphone sans fil auprès du Centre de service du Fleuve et des Lacs pour le bureau de poste et de la bibliothèque dans l'éventualité qu'une simple rallonge du fil de téléphone ne convienne pas aux besoins de la maître de poste.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 :49, le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Keven Ouellet Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire